

Il est urgent de reprendre la concertation

L'actuelle municipalité de Dieulefit a inscrit dans son programme la rénovation nécessaire de l'école du Juncher, âgée de 48 ans.

Dès janvier 2021, elle a soumis à la réflexion d'une commission municipale, mais aussi d'enseignants et de représentants de parents d'élèves, son projet d'importance élaboré en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE de la Drôme). Elle a retenu 2 hypothèses sur les 5 proposées par le CAUE.

Option 1 : Rénover l'école élémentaire publique du Juncher :

- Isolation thermique et énergétique du bâtiment.
- Réorganisation de la destination des 12 salles occupées par 4 classes d'élèves et les ateliers scientifiques, artistiques, informatiques, vidéo et bibliothèque.
- Maintien de l'espace consacré au périscolaire.
- Installation d'une cuisine bio et d'un restaurant scolaire.
- Amélioration de la cour de récréation, plus verte, plus naturelle et offrant plus de bien-être aux élèves.

Coût annoncé de la rénovation énergétique 1 300 000 €, (sans restructuration des locaux). 30% de la facture seront couverts par une subvention.

Option 2 : Regrouper l'école maternelle et l'école élémentaire au Juncher.

- **possibilité d'y installer les petits "pour que la maternelle bénéficie également des avantages que présenteront ces travaux de rénovation".**
- **construction d'une nouvelle école maternelle** à proximité et sur les terrains de l'école élémentaire.

Le 18 octobre la mairie a tranché : l'école maternelle doit déménager mais la construction d'une nouvelle école n'est plus envisagée.

"Nous travaillons une seule hypothèse : la rénovation du Juncher qui sera associée à un regroupement de l'école maternelle sur le site".

"L'école maternelle ne sera pas reconstruite mais réunie dans le bâtiment existant."

"Nous allons faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre qui étudiera la rénovation du Juncher et le regroupement des deux écoles."

Lors du comité de pilotage du 18 octobre 2021, coût annoncé de la rénovation de l'école du Juncher + les aménagements nécessaires à l'installation de l'école maternelle dans ces locaux : 4 à 5 000 000 €.

Cette décision abrège le temps de la réflexion annoncé et nous interroge... Transférer l'école maternelle sans que les parents en soient informés a aussi suscité de vives réactions.

Si une concertation a bien eu lieu, ce fut en présence d'un très petit nombre de personnes. En juin 2021, le choix était fait et la décision était prise par l'équipe municipale

Depuis, le 21 octobre, un questionnaire a été diffusé auprès des parents. Leur avis est enfin consulté sur le bien fondé d'une décision déjà prise !

Questions qui nous ont été posées.

-> **Le transfert de l'école maternelle** qui occupe actuellement des locaux tout à fait adaptés aux jeunes enfants, au sein d'un site naturel, à proximité de la crèche, de la piscine dans laquelle les petits barbotent l'été et d'un grand parc avec jeux adaptés, **est-il souhaité par les parents et les enseignants ?**

-> Le projet actuellement retenu prévoit l'implantation de l'école maternelle au 1er étage du bâtiment de l'école du Juncher avec une rampe d'accès située plein nord. Est-ce une sage décision ?

-> Les classes de l'école élémentaire vont-elles conserver les ateliers qui ont été installés dans les salles libres. La mairie répond oui.

-> Y aura-t-il une classe adaptée à **l'accueil des enfants handicapés** pour qui il est nécessaire d'avoir recours à un enseignant spécialisé ? Des réserves de la part des élus ont été émises face à cette revendication.

-> L'accessibilité au parking se ferait pour les enfants de l'école élémentaire côté entrée gymnase par une "dépose minute". N'y aurait-il pas un recul pour la relation parents/enseignants si leurs enfants sont **"déposés"** et non plus **accompagnés** ? L'actuel parking serait réservé à l'accès aux classes maternelles. Quelles mesures de sécurité seraient alors prises ?

-> Une nouvelle cuisine bio et une salle de restaurant seraient installées dans l'école élémentaire : espace non défini.

-> Les animatrices du périscolaire qui utilisent actuellement les salles du rez-de-chaussée pour permettre aux parents les échanges du matin et aux 40 enfants concernés de vivre et jouer dedans/dehors, pourront-elles garder leurs locaux ? La mairie répond oui.

-> Ne risque-t-on pas une fermeture de classe en regroupant les effectifs des deux écoles ? Mais aussi la perte de l'un des deux postes de direction ?

105 élèves à l'école élémentaire + 65 élèves à l'école maternelle = 170 enfants

170 enfants et les 7 classes actuelles = **une moyenne de 24 enfants par classe.**

170 enfants répartis en 6 classes = **une moyenne de 28 enfants par classe.**

-> **Enfin, quelle sera la durée de ces travaux d'envergure?** Où les enfants de l'école élémentaire du Juncher seront-ils alors scolarisés ?

La décision du transfert de l'école maternelle semble prématurée.

Ces transformations et les nouvelles organisations choisies par les élus doivent être rapidement présentées au public pour que chacun puisse apprécier le projet. Les parents de l'école maternelle ne sont pas certains que les conditions de vie de leurs enfants seront améliorées si ces projets sont validés.

Leur coût très important doit être expliqué à la population :

1 300 000 € pour l'isolation énergétique de l'école du Juncher **plus 4 à 5 000 000 €** de restructuration des locaux existants, donnent à réfléchir avant d'être engagés.

Le devenir des locaux de l'école maternelle après transfert, se doit d'être clarifié pour bien comprendre et admettre s'il est judicieux de chambouler le mode de vie des jeunes enfants.

